

OBJET DE L'ENQUÊTE

De affectation d'un chemin rural sis "Picardon"

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° V 07 122 en date du : 24 Janvier 2022

de : (1)
de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Bruno ESPIEUX
Commissaire Enquêteur

M.....

Président de la

commission d'enquête : M..... qualité.....

Membres titulaires : M..... qualité.....

M..... qualité.....

M..... qualité.....

M..... qualité.....

Membres suppléants : M..... qualité.....

M..... qualité.....

M..... qualité.....

M..... qualité.....

Durée de l'enquête : 15 Jours

Date d'ouverture : 21 Janvier 2022 Date de clôture : 07 Mars 2022

Siège de l'enquête : Mairie de Gordes

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

Horaires d'ouverture de la mairie + site informatique de la commune

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est **coté et paraphé** par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à mairie de Gordes

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 22 Janvier 2022 de 14 heure à 17 heure

le de heure à heure

le 07 Mars 2022 de 14 heure à 17 heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

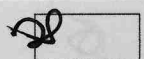
- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

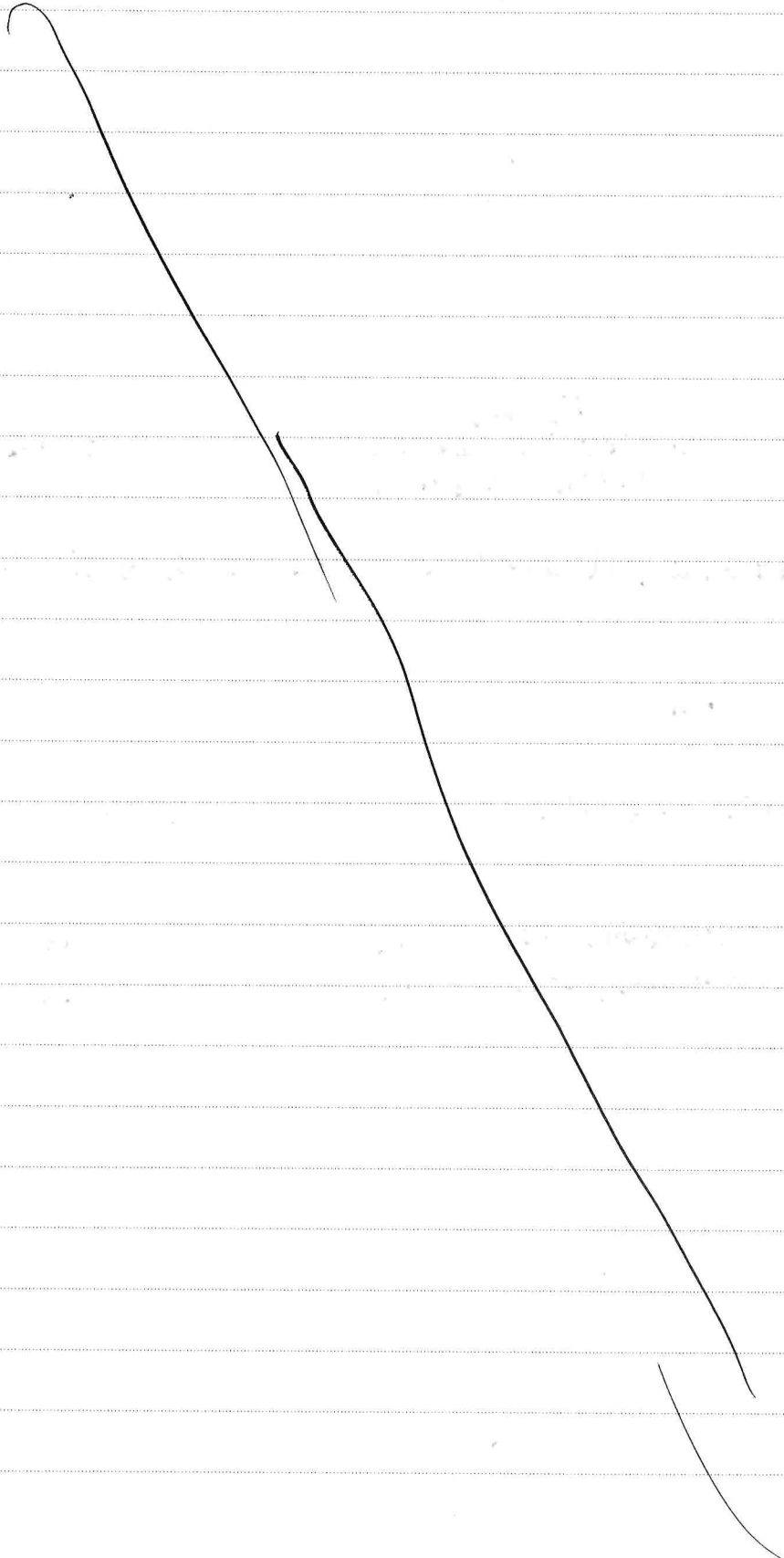
(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

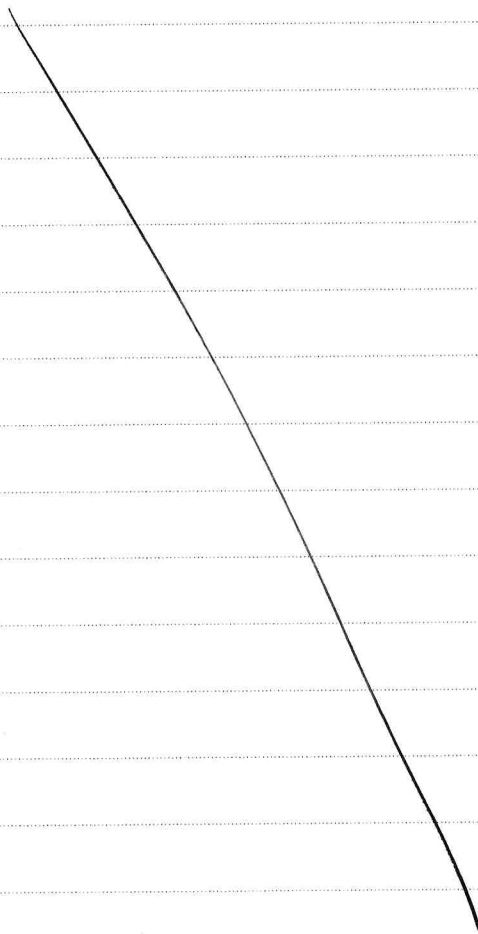
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de

(3) Rayer la mention inutile.



Remarque du 22 février 2022 -
A cause d'été





Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné(e)

Bruno ESPIEUX
Commissaire Enquêteur

déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du

22 février 2022 au 07 Mars 2022

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de Néant

de la page n° à la page n°

En outre, j'ai reçu lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 07 Mars 2022

à M. Le Maire de Serres

A Serres 07/03/2022, le


Signature
Bruno ESPIEUX
Commissaire Enquêteur